

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 14/04/2026 - B2026/018325 - 2005 B 03729 - 483 957 924 - A.S. AUTO - GARAGE
LITAUDON

Etats financiers au 30/09/2025

Bilan


Conforme à l'original

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	25 000,00		25 000,00	25 000,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	25 957,85	25 443,85	514,00	0,63
	Autres immobilisations corporelles	20 647,96	6 089,77	14 558,19	1 009,56
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 050,00		1 050,00	1 050,00
TOTAL (II)		72 655,81	31 533,62	41 122,19	27 060,19
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	14 655,64		14 655,64	11 009,92
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	21 792,24	124,97	21 667,27	18 613,44
	Autres créances	3 646,13		3 646,13	2 838,13
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 999,95		9 999,95	
	DISPONIBILITES	40 140,78		40 140,78	59 886,06
	Charges constatées d'avance	6 346,10		6 346,10	1 580,10
	TOTAL (III)	96 580,84	124,97	96 455,87	93 927,65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		169 236,65	31 658,59	137 578,06	120 987,84

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 050,00

(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2025

30/09/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300,00	300,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 950,00	1 950,00
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000,00	1 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 006,40	13 006,40
	Report à nouveau	23 192,16	(10 773,69)
	Résultat de l'exercice	21 762,92	33 965,85
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	61 211,48	39 448,56
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	10 132,84	31 062,95
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	250,00	88,78
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 395,21	25 150,89
	Dettes fiscales et sociales	17 781,86	17 345,91
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 806,67	7 890,75
	Produits constatés d'avance (1)		
DETTES (1)	Total des dettes	76 366,58	81 539,28
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		137 578,06	120 987,84
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		21 762,92	33 965,85
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		76 116,58	81 450,50
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 30/09/2025

Compte de Résultat



Conforme à l'original

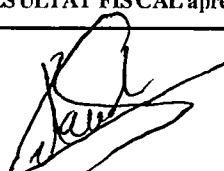
Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

30/09/2025

30/09/2024

RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		303 295,73	254 471,28
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		144 903,86	125 547,22
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		1 612,06	607,95
Total des produits d'exploitation		449 811,65	380 626,45
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		209 035,94	169 431,47
Variation de stock (marchandises)		(3 645,72)	1 605,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		75,00	140,07
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		92 682,62	76 300,66
Impôts, taxes et versements assimilés		2 877,06	2 901,41
Rémunérations du personnel		105 944,77	81 600,38
Charges sociales		16 455,80	8 546,35
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 798,13	636,72
Dotations aux provisions		124,97	
Autres charges		30,14	15,85
Total des charges d'exploitation		426 378,71	341 177,91
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 432,94	39 448,54
Produits financiers			
Produits exceptionnels		2 369,98	604,89
Charges financières			
Charges exceptionnelles		170,00	93,58
Impôts sur les bénéfices		3 870,00	5 994,00
BENEFICE ou PERTE		21 762,92	33 965,85
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		3 870,00	
Réintégrations diverses		170,00	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1 - Déficit col.2)		25 802,92	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1 - Déficit col.2)		25 802,92	



AFFECTATION DU RESULTAT
Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MARS 2026

• RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DE RESULTAT

L'Assemblée Générale, se conformant aux propositions de la Gérance, décide d'affecter la perte, de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à la somme de 21 762.92 Euros, comme suit :

Au compte « Report a nouveau débiteurs »	9 367.17 Euros
Au compte « Autres Réserves »	12 395.75 Euros

LITAUDON Sébastien
Gérant



PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 19 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le 19 mars à 19 heures,

Les membres de la Société se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LITAUDON Sébastien, gérant associé unique.

Les noms et prénoms des associés présents ou représentés, avec indication du nombre de parts détenues par chacun d'eux, sont mentionnés sur la feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance, ci-après annexée et qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée, ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 30 septembre 2025, ainsi que sur les conventions visées à l'Article 223-19 du code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ; quitus à la Gérance.

- Affectation du résultat.

- Approbation des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Un exemplaire mis à jour des statuts,

Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associées non-gérants,

Les rapports de la Gérance à l'assemblée générale,

L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice écoulé.

Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait constater par ses coassociés que tous les documents prévus par la Loi leur ont été adressés en même temps que la convocation à la présente réunion, et que pendant le délai légal de quinze jours, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports de la Gérance, ainsi que du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

- RESOLUTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur l'exercice clos le 30 septembre 2025 et pris connaissance des comptes, et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- RESOLUTION SUR LES FRAIS VISES PAR LES ARTICLES 39-4 ET 233 QUATER DU CGI

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 233 quater et ayant fait l'objet d'une réintégration au plan fiscal.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DE RESULTAT

L'Assemblée Générale, se conformant aux propositions de la Gérance, décide d'affecter la perte, de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à la somme de 21 762.92 Euros, comme suit :

Au compte « Report a nouveau débiteurs » 9 367.17 Euros
Au compte « Autres Réserves » 12 395.75 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

- RESOLUTION SUR LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- CINQUIEME RESOLUTION
- RESOLUTION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approuve-la ou les conventions relatées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEMERESOLUTION

- POUVOIRS

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du procès-verbal des ses présentes délibérations, comme de toutes pièces utiles pour faire tous dépôts et effectuer toutes formalités de publicité légale et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé.

LITAUDON Sébastien

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Litaudon', with a large, stylized flourish at the end.